

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 27 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT • CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Guy MOREAU (suppléant) • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGRO.

Absents excusés : Philippe DUCAMP, Claude BERNIARD, Serge FOURTON.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 38 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Josette JEGOU

2014-0603-07 Budget Annexe ZA Chagneau 2014 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 – Approbation

Conformément à l'article L2311-5 et L2311-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget, le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de la section d'investissement, ou le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision de résultat.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2014 du budget annexe ZA Chagneau.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- Solde d'exécution 2013 de la section d'investissement reporté : - 85 893.06 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 ;
- Constate la reprise des éléments de la section d'investissement : (article 001) – 85 893.06 €

Pour copie conforme
Arsac, le 10 mars 2014

Le Président,
Siège
à
MARGAUX
(33460)
Gérard DUBO

